

# Aujourd'hui le MAT

Habitants de Vorly, Chezal-Chauvier, Saint Germain des Bois, Saint Denis de Palin

## Votre qualité de vie et votre santé sont menacées.



Les techniciens qui ont planté le mât venaient d'Espagne.

Suite à l'arrêté du 20 mars de M. Billot ancien Maire, battu aux élections du 15 mars 2020, le 6 juillet 2020, la société RP Global a planté un mât au lieu dit « Les Bois Forts » commune de Vorly sur la propriété d'un agriculteur.

L'ASDE a fait plusieurs **recours** mettant en cause la légalité des actes : M. Billot était un Maire battu qui ne devait assurer que les affaires courantes. La période de confinement n'a pas permis la publicité de l'arrêté qui n'a été affiché que le 28 juin.

Le mât a été implanté le 6 juillet **sans la pose du panneau réglementaire**, cette omission a été constatée par des membres de l'ASDE, Madame La Maire, le Premier-adjoint et un conseiller municipal.

L'agriculteur des Bois Forts, possédant les terres, arguant de ses droits de propriétaire, lesquels au demeurant n'étaient pas menacés, a été très virulent contre deux membres de l'association qui ont pris un chemin non balisé pour se rendre sur le chantier. Il a fait appel à la police et on est entré dans la démesure. Le lendemain, six gendarmes sont venus sans doute pour protéger la construction d'un mât qui n'était menacée par personne. Le Président de l'ASDE a reçu les gendarmes pendant une heure à son domicile, puis a été convoqué à la Gendarmerie, convocation finalement reportée en août, au retour des vacances de l'adjoint...

## Les membres de l'ASDE se mobilisent en :

- \* **Ayant** convoqué une réunion de ses adhérents le 12 juin en présence de Mme la Maire de Vorly et du Premier-adjoint
- \* **Ayant** rencontré le Conseil Municipal de Vorly lors de sa séance du 15 juin 2020, accompagnés par Mme Brossat Maire du Touchay, conseillère départementale.
- \* **Ayant** informé la population de Vorly de la volonté de RP Global et de quatre agriculteurs propriétaires de créer une zone industrielle d'éoliennes sur la commune de Vorly et pour cela d'implanter un mât de mesure.
- \* **I**nformant la presse, deux articles sont parus dans l'écho du Berry, une information a été faite sur Radio-bleue Berry, un site est créé sur Radio-bleue Berry.
- \* **O**rganisant une réunion le 3 juillet à la salle polyvalente de Vorly qui a réuni 50 personnes de Vorly et St Germain des Bois dont les Maires de Vorly, Saint Germain des Bois et Saint Denis de Palin.
- \* **C**réant un site sur Facebook : @asdefenv
- \* **L**ançant une pétition qui recueille l'assentiment des habitants de Vorly, de Chezal-Chauvier et de Saint Germain des Bois.
- \* **S**ollicitant une entrevue avec Mme la Maire de Vorly le 27 juillet 2020 et du Maire de Saint Denis de Palin le 31 juillet 2020.
- \* **D**emandant une entrevue au Préfet pour souligner toutes les irrégularités administratives.

# Demain les éoliennes

Un exemple à ne pas suivre : les éoliennes de la zone industrielle de Ids-St-Roch / Touchay



## Il faut continuer à agir :

- **S**igner la pétition contre les projets de Vorly et Barantheaume
- **D**emander à Mme la Maire de Vorly et au Conseil Municipal de défendre les habitants, en prenant une délibération contre l'implantation des éoliennes qui annule celle prise par la municipalité Billot et de prendre un arrêté contre l'implantation du mât.
- **D**emander aux municipalités de Vorly, Saint Germain des Bois et Saint Denis de Palin d'informer et sensibiliser les habitants sur les nuisances produites par les éoliennes et leur inutilité par un bulletin d'information, des conférences, des témoignages de riverains d'éoliennes implantées...

- **D**emander à la municipalité de Saint Denis de Palin de prendre une délibération contre le projet éolien des Bois Forts.

## Les habitants de Saint Germain des bois et de Barantheaume se mobilisent :

**E**nvois de lettres recommandées au Maire et à la société Total Quadran

**M**anifestation lors du Conseil Municipal du 11 juillet.

**R**éunion le 27 juillet 2020, avec **Mme Lefebvre, Maire de Vorly.**

22 membres de l'association étaient présents. Mme la Maire de Vorly nous a informé qu'à la majorité des voix le Conseil Municipal avait pris une délibération **contre** un projet de zone industrielle d'éoliennes, annulant ainsi celle de 2018 qui était favorable.

**Les deux membres favorables** M. Parent (adjoint) et M. Charpentier (conseiller municipal) , propriétaires qui ont, semble-t-il, conclu des baux avec RP Global, sont vraisemblablement en conflits d'intérêts. Ils n'auraient pas dû participer aux débats.

Mme Lefebvre, Maire, nous a indiqué qu'un bulletin, expliquant les méfaits des éoliennes, serait distribué aux habitants. Le Conseil Municipal s'est attaché les services d'un avocat pour combattre juridiquement RP Global.

Contact : [asde.sennecay@orange.fr](mailto:asde.sennecay@orange.fr)



*Ne pas jeter sur la voie publique*